RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2026 à 20 h

Commune déléguée de ROULLOURS

22. Acquisition de la parcelle n° 545 C 1254

Michel LELARGE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de l'aménagement de la voie communale aujourd'hui dénommée route de Clair Soleil, , propriétaires de la parcelle n° 545 C 1254 avaient par accord de principe accepté de céder à la commune une bande de terrain pour l'élargissement de la route. Cette cession rentrait alors dans le cadre des cessions gratuites de terrain, disposition qui ne peut plus légalement être appliquée aujourd'hui.

Suite à une négociation avec les ayant-droits, ces derniers acceptent de céder cette parcelle au prix de 1 € le mètre carré, soit 212 € pour cette parcelle déjà cadastrée.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable du conseil communal en date du 09 octobre 2026,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal du 22 octobre 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord pour l'acquisition de la parcelle 545 C 1254 au prix de 212 € TTC, et de charger Monsieur le Maire délégué de Roullours de procéder à la signature de l'acte auprès d'Alliance Notariale Viroise,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	03
Vote Pour	47	03
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

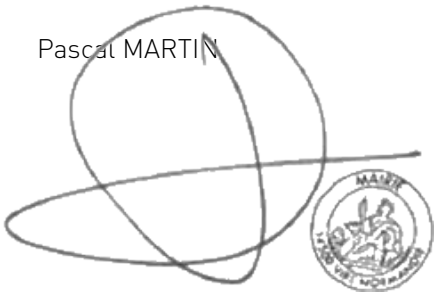
Dimitri RENAULT

Dimitri RENAULT

Certifié par youtrust

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 03

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 03
Nombre de membre absent : 0

Le 02 novembre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 26 octobre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 26 octobre 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Maïlys	☒			
KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina		☒		Jérémie MARIE
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHAND Patrice	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

MARIE Jérémie	☒			
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre	☒			
POULLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel		☒		Jacques SALLARD
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy		☒		Pascale KINIC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication